

Lien social et Politiques

Lien social
et Politiques

Le sort des femmes sous le gouvernement de Vichy (1940-1944)

Women's Lot under the Vichy Regime (1940-1944)

La situación de las mujeres bajo el gobierno de Vichy (1940-1944)

François Rouquet

Numéro 36, automne 1996

Politiques familiales et vies de femmes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005231ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005231ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rouquet, F. (1996). Le sort des femmes sous le gouvernement de Vichy (1940-1944). *Lien social et Politiques*, (36), 61–68.
<https://doi.org/10.7202/005231ar>

Résumé de l'article

Vichy a assigné à chaque sexe une place dans la société: les femmes devaient (re)devenir mères au foyer et s'occuper de leurs enfants, et les hommes subvenir aux besoins de leur famille. Mais la réalité sociale s'est toujours opposée, entre 1940 et 1944, au discours officiel fondé sur les valeurs du travail, de la famille et de la patrie, dans une imposture toujours grandissante. La politique familiale fut inspirée du Code de la famille né juste avant la guerre, sous la Troisième République. Cependant, les dispositions prises par Vichy avaient en commun de renforcer l'institution familiale plus que d'en protéger les individus. C'est le sens des très sévères mesures répressives contre les pratiques sociales mettant la famille en péril. En dépit d'une certaine continuité des structures familiales après la guerre, la philosophie familiale de Vichy divergeait radicalement de celle de la République puisqu'elle fondait une sorte de légitimité naturelle au conservatisme et à l'immobilisme social.

Le sort des femmes sous le gouvernement de Vichy (1940-1944)

François Rouquet

Vichy et le rôle des sexes

L'historiographie récente compte de nombreux travaux sur Vichy qui ont mis en évidence la complexité du régime, la diversité de ses composantes et l'importance prépondérante de son évolution (Azéma et Bédarida, 1992). L'État français doit être considéré dans toute sa complexité, et fut sans doute moins totalitaire *stricto sensu* qu'otage des illusions qu'il nourrissait sur l'occupant¹. Le régime de Vichy fut en proie à une évolution rapide, entre l'été 1940 des débuts de la Révolution nationale, jusqu'à sa réalité de simple satellite du *Reich* gouvernant par la terreur milicienne, lorsque entrent au gouvernement, en 1944, les grands collaborationnistes parisiens.

Dans sa première phase nettement cléricale, Vichy imposa au

pays une sorte de purgatoire post-Front populaire qui opposait la joie à la jouissance, dans un dispositif idéologique rendant chaque citoyen responsable de la défaite. La rédemption selon Vichy passait par la contrition et la joie dans l'effort de redressement national : « le plaisir abaisse et la joie élève. Le plaisir affaiblit, la joie rend fort ! » expliqua ainsi le maréchal Pétain aux Français, en décembre 1940. Vichy, au nom d'une doctrine contradictoire du renouveau et de la tradition devant conduire le pays à un âge d'or mythique, fleurant bon la terre et la famille, assigna ainsi une place dans la société à chaque sexe : au nom de cette « drôle de révolution », les femmes devaient (re)devenir mères et, au foyer, s'occuper de leurs enfants ; les hommes devaient quant à eux subvenir aux besoins de leur famille.

Femme et famille étaient confondues dans le paradigme vichys-

sois. La politique familiale de Vichy, si elle fut largement inspirée des mesures préconisées par le Code du même nom (le Code de la famille), établi sous la Troisième République, relève cependant du hiatus entre l'intention déclarée et le sort qui fut celui des femmes comme du reste de l'ensemble de la société française. Car si Vichy a glorifié la femme et la famille, l'existence de la première ne se justifiant que par la seconde, l'une comme l'autre furent, *a contrario* de ce que proclamait sa propagande, fort malmenées au cours de l'Occupation. Elles durent supporter les souffrances de l'Occupation et une pénurie générale toujours croissante. L'existence misérable des Françaises et des Français, directement liée à la présence de l'occupant, devenait, grâce à d'intenses campagnes d'endoctrinement (Gervereau et Peschanski, 1990), une forme

nécessaire de rédemption après les années de jouissance. La devise de Vichy, « travail-famille-patrie », s'avéra une imposture qui alla grandissant. Le travail rémunéré fut tout d'abord difficile à trouver, surtout pour des femmes souvent sans qualification, qui constituèrent ensuite une main-d'œuvre de régulation dont Vichy usa et abusa jusqu'à envoyer des jeunes femmes célibataires en Allemagne. La cellule familiale souffrit de l'absence de nombreux pères, et fut même brisée voire décimée lorsqu'il s'agissait d'opposants au régime et de juifs. Enfin, la patrie ne fut jamais autant vainement célébrée : le pays avait, avec l'acquiescement de Vichy, été découpé en six zones d'occupation, dont l'Alsace et la Moselle annexées *de facto*, tandis que, la spirale de la répression aidant, la chasse aux indésirables, juifs (dont certains furent dénaturalisés), francs-maçons, communistes et opposants de tous bords, trahissait l'esprit même de la patrie des Lumières.

Des temps difficiles

Le contexte de guerre est un élément déterminant pour comprendre ce que fut la vie des Françaises sous Vichy. Au traumatisme de la défaite et à l'absence fréquente d'un être cher prisonnier s'ajoutait, pour beaucoup d'entre elles, le lot des incertitudes dont il faudrait s'accommoder : le travail,

ou pire, le chômage, élever seules les enfants pour les mères de famille, s'organiser dans la pénurie, et d'une manière générale assumer l'absence masculine. Sur plus d'un million et demi de prisonniers demeurés en Allemagne, près de la moitié étaient mariés. Dans les campagnes, il fallut remplacer les bras manquants. Dans l'administration, ou dans certaines entreprises, des privilégiées purent percevoir le traitement de leur mari, mais pour beaucoup, il fallut trouver un moyen de subsistance. Car les difficultés quotidiennes vinrent vite. Les premières cartes de rationnement apparurent dès septembre 1940, la vente des chaussures, par exemple, fut réglementée dès janvier 1941 et les points-textile institués en juillet de la même année. Les rations de nourriture baissèrent tout au long de l'Occupation. Il fallut déployer des trésors d'ingéniosité pour faire vivre la maison. Cette humiliation quotidienne de la faim et des frustrations matérielles pesèrent lourd dans leur perception du régime et de sa crédibilité. À ces souffrances s'ajoutait pour les femmes de prisonniers le fréquent sentiment de vivre dans un isolement forcé. Aucun écart de conduite n'était admis de la part des femmes de prisonniers. La loi du 22 septembre 1942 protégeait les droits d'un mari prisonnier face à l'infidélité de son épouse. D'une manière générale, l'augmentation des divorces après la guerre illustre la profondeur du traumatisme dans la société civile. À la peur grandissante de l'occupant, de ses pillages et de ses prises d'otages, puis au spectacle des rafles, vinrent s'ajouter, à partir de 1943, les exactions de la Milice, avec l'angoisse des bombardements alliés qui montèrent en puissance jusqu'en 1944, en multipliant les victimes civiles et les situations tragiques pour une population blessée et affaiblie. C'est d'abord dans les boutiques et



dans la rue que Vichy perdit la confiance des Français. Et les Françaises, gestionnaires privilégiées du quotidien, furent les premières désabusées.

Remettre les femmes à leur place

Après la défaite et l'armistice, le redressement du pays passait par la régénération des valeurs morales dans un credo de l'ordre et du devoir. Parmi les causes de la défaite furent désignées les femmes, gardiennes de la famille et de l'ordre moral, qui avaient failli à leur devoir. Celles qui avaient « singé » les hommes, qui portaient des pantalons, s'étaient coupé les cheveux et fumaient des cigarettes. Celles que « l'esprit de jouissance » avait entraînées au cinéma voir des films américains, celles qui se maquillaient, les frivoles, les indignes, ou encore celles qui avaient délaissé le foyer pour travailler. Cette culpabilité collective fut relayée par un appareil de propagande sans précédent, puisqu'un véritable ministère de l'information dirigé par Paul Marion fut créé, disposant de moyens proportionnels au projet d'encadrement total de la société. Le culte du Maréchal, véritable mystique sur le thème du sauveur et du père de la nation, occupait une place centrale, tout comme la femme, célébrée comme mère, ou la jeune fille, saine, rêvant d'enfants, préférant le grand air de

la campagne à l'existence citadine, source de dévoiement des valeurs morales.

Très tôt, Vichy s'intéressa à la jeunesse française qui devait régénérer le pays. Dès l'été 1940, les Chantiers de jeunesse remplacèrent le service national pour les jeunes gens, qui vivaient durant huit mois en plein air et travaillaient à la campagne dans un esprit inspiré du scoutisme. Les jeunes filles, elles, étaient encadrées par les Guides de France ou les Éclaireuses. Les valeurs prônées par ces organismes, pour n'évoquer que ceux-là, n'étaient guère éloignées de celles dispensées par la propagande de la Révolution nationale : une préférence marquée pour l'action et le groupe, un patriotisme sanctifié, une morale sans faille, le sens de la discipline, et d'une manière générale le culte du redressement national, avec, du côté des catholiques, une bienveillance traditionnelle pour les valeurs de Vichy : ordre, morale, tradition, restauration de la religion, etc. L'école, lieu privilégié d'encadrement, devait s'inspirer des mêmes préceptes. Mais elle ne remit cependant pas en cause l'égalité des sexes². Certaines (rares) initiatives prises sous Vichy furent du reste plutôt favorables aux femmes. En décembre 1940, on créa à Écully, en zone sud, une école nationale de cadres féminins, afin de former le personnel chargé ensuite de diriger les centres de jeunes travailleuses nouvellement conçus, ainsi que les centres d'apprentissage. Cette école, comme ses homologues masculines d'Uriage et de Sillery, ne fut pas une simple courroie de transmission de la propagande du Secrétariat général à la jeunesse et disposa, jusqu'à la fin de l'année 1942, d'une large autonomie.

La Révolution nationale construisit une image de la femme conforme à son projet de remettre

celle-ci au foyer, selon un ordre ancien plus supposé que réel. Le poids de cette tradition, justification du reste paradoxale du «renouveau» que le régime voulait imposer aux femmes, s'opposait à toute réalité sociale, puisque 36 pour cent des femmes françaises travaillaient avant la guerre. Tout l'art du discours vichyssois fut au fond de justifier les souffrances et les frustrations générées par la guerre et l'Occupation comme autant de battements de coulepe («sur la poitrine des autres» selon l'expression de Jacques Duquesne), comme un purgatoire indispensable à la régénération d'une France nouvelle, un purgatoire dans lequel les femmes devaient se soumettre à l'ordre nouveau, avec, au final, peu de résultats. Les études sur la propagande montrent qu'elle fut somme toute plutôt inefficace et qu'elle essuya nombre de refus au regard de l'importance de ses moyens. L'évolution du régime de «la révolution nationale» vers l'État milicien augmenta encore l'écart qui séparait le discours de Vichy et sa pratique. La défiance du régime envers les Françaises et les Français se traduisit, pour ne citer qu'un exemple, par un contrôle de plus en plus serré des communications et des correspondances : en décembre 1943, 2,5 millions de lettres étaient contrôlées, 1,8 million de télégrammes et 21 000 conversations téléphoniques. Cette habitude de la censure dut renforcer un sentiment d'isolement dans la population, et n'est pas sans lien avec le quotidien des femmes séparées de leur conjoint par les circonstances (prisonniers, requis au titre du service du travail obligatoire, réfractaires, déportés, etc.). Il fallait désormais apprendre à éviter la censure, et à faire croire à l'autre que l'on supportait sans trop de mal les souffrances du quotidien et l'angoisse de l'avenir. Instaurée en norme, la pratique du mensonge,

devenue banale, rongea la confiance infra-communautaire à l'image de ce régime improbable dont les actes contredisaient les mots³. La patrie selon Vichy mentait. «Le projet de la Révolution nationale, résume Hélène Eck, construit pour les femmes un univers symbolique et idéal de la maternité, de la famille, du foyer, tandis que l'État, dans son fonctionnement réel, régule et gère des situations collectives et concrètes tout autres : pénurie, assistance, main-d'œuvre pour l'Allemagne» (Eck, 1992).

Le travail féminin ou l'opportunisme d'État

La loi du 11 octobre 1940 prévoyait de renvoyer les femmes dans leurs foyers en interdisant l'embauche des femmes mariées. Elle encouragea les départs volontaires de l'administration, et permit même, dans la fonction publique, l'exclusion rétroactive de femmes mariées et déjà titulaires. Les femmes ayant plus de cinquante ans devaient être mises à la retraite. Seules les mères d'au moins trois enfants ou les femmes dont le mari ne pouvait subvenir aux besoins du ménage n'étaient pas touchées par ces mesures. Du reste, certaines avaient su sentir le danger bien avant le mois d'octobre. Dans le numéro daté du 16 août 1940 du *Journal de la femme*, une rédactrice dénonçait déjà le sort réservé à ses semblables : «Il y a quelques semaines à peine, on ne savait que dire dans la presse pour vanter le travail féminin et le secours qu'il apportait à la Défense nationale ; on encourageait le volontariat, et les textes officiels menaçaient même, si le volontariat était insuffisant, de recourir au service obligatoire. Maintenant que le chômage revient, dit-on, menaçant [...], on s'apprête à licencier la plupart de celles qui travaillent à l'heure actuelle, et à empêcher que les plus jeunes puis-

sent, à l'avenir, apporter la moindre gêne aux hommes sur le marché du travail».

Le problème se posa avec acuité, dans un premier temps, avec le lent reflux de la main-d'œuvre masculine qui accompagna la démobilisation au cours de l'été 1940. C'est ainsi qu'on encouragea au licenciement de certaines catégories de salariés. Parmi les catégories les plus féminisées, celles des employées de l'État furent inquiétées et atteintes dans leur dignité. Début septembre 1940, lors de la rentrée scolaire, instituteurs et institutrices que la propagande désignait comme responsables de la déchéance morale du pays, et donc de la défaite, durent signer une attestation de non-appartenance à la religion juive ou à une société secrète. Ce fut le cas pour tous les fonctionnaires. Combien furent-elles dans la même situation que cette institutrice des Charentes, qui, refusant tout d'abord de signer, dut ravalier sa honte face au dilemme cruel entre la dignité et la nécessité de subvenir à ses besoins ? Fallait-il signer au nom du réalisme ? Ou au contraire refuser coûte que coûte cette indignité ? Les circonstances rendaient sûrement les choses et les choix moins nets, et le formulaire administratif banalisé passa sans doute comme une pilule amère, mais qu'il valait mieux avaler sans sourciller en attendant des jours

meilleurs. Une Simone de Beauvoir signa et en garda des remords tout le reste de sa vie.

En octobre 1940, les femmes représentaient 26 pour cent des chômeurs. Dans les services postaux⁴, 19 000 agents furent libérés, et les jeunes auxiliaires qui avaient été embauchées à la déclaration de guerre, licenciées à partir de la mi-juillet. Mais dès le printemps 1941, il fallut réembaucher dans l'urgence de nombreuses femmes pour faire face au refus allemand d'autoriser les mouvements de personnel entre les deux zones, de même que pour compenser la baisse du rendement individuel due aux conditions d'existence pénibles et au manque de qualification du personnel remplaçant. Cette nouvelle situation de carence annula les effets de la loi d'octobre. Et après avoir tenté de les cantonner au logis dans le tumulte incantatoire de la révolution nationale, on proposa de nouveau, et de plus en plus, aux femmes des postes d'auxiliaires dans l'administration ou dans l'industrie. La guerre se prolongeant, la loi d'octobre 1940 fut totalement suspendue en septembre 1942. Il faut dire que le chômage avait entre-temps fondu. D'environ un million en octobre 1940, le nombre des chômeurs se réduisait à 300 000, dont plus de la moitié de femmes en juillet 1941, pour seulement 77 000 chômeurs en juillet 1942 comprenant 60 pour cent de femmes. Les Allemands s'intéressaient de plus en plus à cette main-d'œuvre féminine, jeune et mobile, susceptible, au nom de la Relève (annoncée à grands renforts de propagande par Laval le 22 juin 1942), de partir travailler volontairement pour le Reich. L'opération prévoyait d'échanger trois ouvriers qualifiés français partant en Allemagne contre le retour d'un prisonnier en France. En dépit de l'intense propagande dont elle fut

l'objet, l'opération fut un échec. Si elle permit le retour de plus de 90 000 prisonniers, la Relève déçut beaucoup de femmes espérant revoir un fils ou un mari. La loi du 4 septembre 1942 édictée par Vichy se présenta ensuite comme une loi relative « à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre », intéressant tous les hommes de dix-huit à cinquante ans et toutes les femmes célibataires âgées de vingt et un à trente-cinq ans. Avec cette loi, Vichy se proposait d'assigner les Françaises et les Français remplissant ces conditions à tous les travaux qu'il jugeait utiles dans l'intérêt de la nation. Mais son application demeura suspendue jusqu'à ce que, beaucoup plus radicale face à l'échec de la politique du travail volontaire, soit publiée le 16 février 1943 la loi instituant le service du travail obligatoire pour trois classes d'âge (20, 21 et 22), qui augmenta sensiblement le nombre des départs vers le Reich : 14 500 femmes françaises y travaillaient en 1941, 44 000 en 1944. La compensation du déficit en personnel par des femmes fut très nette dans divers secteurs d'activités et notamment les grandes entreprises publiques. La main-d'œuvre féminine fut indispensable au fonctionnement des PTT comme de la SNCF, où, fin 1943, 43 000 femmes dont plus de la moitié d'auxiliaires étaient en fonction, soit une croissance en un an de 57 pour cent. Vichy qui voulait renvoyer les femmes au foyer pratiqua de facto une gestion à court terme des contraintes de l'Occupation et de la guerre, dont les fluctuations furent, seules, déterminantes.

La famille célébrée

Vichy fit de la famille le symbole de la régénération d'une France qui avait été dépeuplée par l'esprit de jouissance. La famille avait fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des

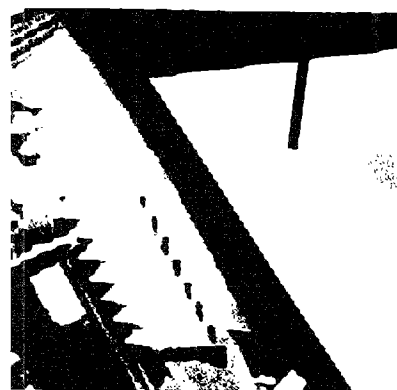
gouvernements de la République défunte. En effet, l'année même de la déclaration de guerre avait été conçu le Code de la famille⁵. Étaient regroupées sous cette désignation un ensemble de mesures devant inverser le déficit démographique qui avait accompagné la crise des années 1930 — on comptait 612 000 naissances en 1938 pour 647 000 décès — et renforcer d'une manière générale la cellule familiale. Ces mesures, comme l'explique Antoine Prost, procédaient d'un souci nataliste — issu de tendances populationnistes — et privilégiaient l'accroissement rapide des familles et les familles nombreuses, c'est-à-dire les familles d'au moins trois enfants où la mère restait au foyer. Les mesures prises après la défaite furent le plus souvent un héritage de la Troisième République. Du reste, certains de leurs instigateurs demeurèrent en poste sous Vichy et après la Libération.

C'est dans cet objectif de réévaluation du modèle familial et de la place de premier plan que doit y tenir la femme que fonctionne le dispositif idéologique du régime. «Devenue mère, la femme accède au Panthéon des modèles sociaux vichyssois» écrit Hélène Eck. La mère devient, en même temps que le réceptacle de la vie, une garantie de la continuité de la nation et de l'ordre moral qui doit y régner. D'où la multiplication des manifestations de tous poils célébrant mère et famille. Des médailles sont décernées aux mères de familles nombreuses : médaille de bronze pour cinq enfants, d'argent pour huit, et d'or pour dix enfants et plus. Les récompenses excluaient naturellement les enfants illégitimes — les médaillées devant faire preuve de «vertu familiale», concept flou, mais qui à l'évidence excluait toute sexualité marginale — mais des mesures furent prises néanmoins pour légitimer les

enfants adultérins. En 1941, on décréta à grands renforts de propagande le 25 mai «journée de reconnaissance nationale envers les mères françaises». Cette fête des «mères de France», créée dès 1926, s'inscrit dans cette logique de propagande martelant l'absolue nécessité de faire des enfants⁶, en même temps que son institution érige «une frontière magique entre le masculin et le féminin» qui impose aux femmes «de se contenter d'être ce qu'elles ont à être» (Muel-Dreyfus, 1996 : 146). Femme et famille se confondent sous Vichy, comme dans tout régime conservateur. Cette tendance se renforça dans la France du Maréchal, comme elle se renforça dans les régimes fascistes ou fascistes qui, en substituant la mère à la femme, privilégiaient la communauté par rapport à l'individu.

Instances et mouvements familiaux

Pour renforcer la cellule familiale, différents organismes furent créés : Secrétariat d'État à la famille et à la jeunesse (12 juillet 1940), Comité consultatif de la famille (juin 1941), Commissariat général à la famille (septembre 1941, dirigé par Philippe Renaudin), Secrétariat d'État à la famille et à la santé (mars 1943), Conseil supérieur de la famille (juin 1943), sans compter diverses instances secondaires ou régionales⁷. Certains de ces organismes furent d'ailleurs conservés après la guerre. Il en est ainsi pour le Commissariat à la famille par exemple, qui avait l'initiative des lois assurant la protection de la famille, assurait un rôle de conseiller et d'animateur auprès des administrations pour toutes les questions d'ordre familial, de même que la charge de la propagande, et fut à la Libération dirigé par le père Chaillet, résistant catholique qui avait été à l'initiative de



l'organe de résistance *Témoignage chrétien*⁸.

Diverses mesures sociales furent prises, comme le développement des prestations familiales, ou le salaire unique, qui vint remplacer l'allocation de mère au foyer, la carte de priorité, le colis familial, l'encouragement des jardins ouvriers, ou encore pour la protection de l'enfance (institution du certificat prénuptial, assistance aux enfants abandonnés ou en danger moral, rééducation des enfants anormaux, etc.). Certaines dispositions furent reprises par des ordonnances de 1945. Ainsi, la carte de famille nombreuse, par exemple, créée avec le ministère de l'Agriculture, fut à l'origine décernée aux familles d'au moins cinq enfants mineurs vivant sous le même toit ; on peut rappeler également la «carte nationale de priorité», décernée aux femmes allaitant leur enfant, ou encore diverses mesures destinées à protéger les femmes en couches, et qui eurent pour effet de réduire le nombre des abandons d'enfant. Les dispositions que prit Vichy avaient en commun de renforcer l'institution familiale, plus que d'en protéger les individus, et allaient en ce sens à l'encontre de l'individualisme de la législation française. Une loi comme celle du 22 septembre 1942, qui précisait les prérogatives des époux, relevait moins de la volonté d'affirmer la

66

position de chef de la famille du mari (ce qui n'avait rien de neuf), que de celle de souligner, comme l'analysait Aline Coutrot, « la prédominance des intérêts de la famille sur le point de vue de l'un ou l'autre des époux » (Coutrot, 1972 : 252). Il n'en demeure pas moins que la situation dans laquelle se trouvait le pays empêcha souvent l'application des mesures prises. Ce fut le cas par exemple des allocations familiales, dont le montant, du fait du blocage des salaires, ne put jamais être réévalué, tout comme ce fut celui de diverses autres initiatives, par exemple la loi sur le salaire familial des fonctionnaires⁹. D'autres dispositions demeurèrent sans suite par manque de moyens.

Parallèlement à ces mesures de protection sociale naquit en 1941 le Mouvement populaire des familles (MPF), organisme qui remplaça la Ligue ouvrière chrétienne (LOC), dont l'objectif était notamment d'offrir une formation sociale à ses militantes, d'être présent dans les quartiers afin d'aider les femmes et de « leur faire prendre conscience de leur vocation maternelle ». Le MPF favorisa la création d'associations de femmes de prisonniers, regroupées en fédération en 1942. On y compta environ trente mille femmes. Le Mouvement multiplia les services chargés d'aider au développement de la famille et de la santé : le Service populaire de

santé, les centres familiaux ou centres d'entraide populaire, le Service d'aide familiale, le Service enfance et jeunesse ou le Centre ouvrier d'étude et d'information, etc. D'une manière générale, l'idéologie familiariste et corporatiste de Vichy eut un rôle stimulant dans le développement des instances et des groupements liés à la politique sociale et familiale. La conséquence première en fut, comme l'explique Michel Chauvière, de précipiter la mise en place d'une représentation des familles auprès des pouvoirs publics¹⁰. La seconde, comme le résume Geneviève Dermenjian, est directement liée aux circonstances, puisque « c'est pendant la guerre que les femmes du MPF s'investissent en masse hors de chez elles pour répondre aux nécessités du temps ». Ce progrès est à associer à d'autres mesures favorables aux femmes, comme celles leur permettant de jouer un rôle dans les comités sociaux d'établissement ou dans la gestion municipale. Il y eut même un projet du Conseil national de leur octroyer le droit de vote.

Répression et continuité

La politique sociale s'inscrit dans un temps plus long que celui, fort court, de la révolution nationale, ou même des quatre années d'existence du gouvernement de Vichy. La participation des femmes aux services sociaux imprégnés de l'idéologie vichyssoise impliqua peut-être une vague sympathie pour les valeurs de la révolution nationale. L'amalgame de propagande entre Vichy et la Famille brouillait sans doute les pistes. Sur plus d'un point, l'univers symbolique de Vichy et celui d'organismes comme le MPF se rejoignaient. Encore cette proximité, dont rien d'ailleurs n'indique qu'elle s'applique à l'ensemble des Françaises, fut-elle sans doute tempérée

par la rigoureuse réalité des privations quotidiennes.

D'autres mesures rendirent plus difficiles ou punirent plus sévèrement les pratiques sociales mettant la famille en péril, et d'une manière générale renforcèrent la lutte contre les fléaux sociaux : maladies vénériennes, prostitution, alcoolisme, avortement. La loi sur le divorce (avril 1941) interdit celui-ci les trois premières années du mariage. L'abandon du domicile conjugal devint une faute pénale punissant d'ailleurs plus lourdement les épouses¹¹. La loi du 23 décembre 1942 prévoyait de protéger « la dignité du foyer loin duquel l'époux était retenu par suite des circonstances de guerre ». La fidélité envers l'époux devint une vertu quasi « sacramentelle » alors qu'elle n'était qu'un simple devoir pour les maris. Les lois punissant l'avortement furent durcies, comme le souhaitait l'Alliance nationale contre la dépopulation, qui réclamait depuis 1939 la peine de mort pour les avorteurs et les avorteuses professionnels. De nombreuses brochures éditées par l'Alliance et destinées à la jeunesse assimilaient l'avortement à un crime. Le fœtus y était désigné comme un « enfant prénatal », et on y expliquait volontiers qu'il pourrait, à condition qu'il ait une voix, « hurler sa douleur à la face des avorteurs et des mères ». Alors que la loi du 29 juillet 1939 prévoyait jusqu'à dix ans de prison pour les responsables d'avortement (six mois à deux ans pour les avortées), celle du 15 février 1942 assimila l'avortement à l'assassinat de la patrie, passible de la peine capitale. C'est ainsi qu'au matin du 30 juillet 1943, dans la cour de la prison de la Roquette, fut guillotinée Marie-Louise Giraud, une mère de famille de quarante ans, avorteuse. Le Maréchal avait refusé sa grâce au nom de la défense de la famille, et en dépit de la vieille tradition de la justice française épar-

gnant aux femmes la peine capitale. Outre ce cas extrême, les condamnations pour avortement furent en constante augmentation : on en dénombre 1225 en 1940, 2135 en 1941, 3831 en 1942, 4055 en 1943, 3701 avant la libération de 1944.

Au nom de la famille, thème central de sa propagande et de sa politique, Vichy favorisa donc une série de mesures sociales directement inspirées de la philosophie du Code de la famille, qui se prolongent jusque dans la Quatrième République dans un remarquable mouvement de continuité. Mais la famille fut avant tout un élément central dans le paradigme vichyssois. Instrumentalisée, la famille devient une preuve absolue qui fonde une évidence, dans un dispositif idéologique patriarcal qui ne s'avoue pas mais qui, ainsi, construit sa légitimité. Le culte de la famille s'inscrit dans cette logique de l'évidence *par nature* de l'enracinement national et du conservatisme. Il assoit la légitimité d'un Pétain-père et de son autorité sur sa nation-famille et démontre la nécessité d'un retour à des valeurs morales d'ordre, et donc la légitimation naturelle de l'immobilisme social, en réponse à l'inquiétant progressisme antérieur.

François Rouquet
Université de Rennes 1

Notes

¹ Ce texte résume pour l'essentiel la partie consacrée au travail et à la politique familiale dans le chapitre intitulé « Les femmes dans la France du Maréchal » de *L'Encyclopédie historique et politique des femmes* publiée sous la direction de Christine Fauré aux PUF (Rouquet, 1996).

² Si l'on excepte quelques mesures spécifiques, dont l'enseignement « ménager familial », rendu obligatoire pour les filles en mars 1942.

³ Ce que ne manquaient pas de marteler et de tourner en dérision les nombreuses émis-

sions de la BBC. Exemple ce slogan contre la propagande de Radio-Paris, chanté sur l'air de la chanson célèbre « La Cucaracha » : « Radio-Paris ment, Radio-Paris ment, Radio-Paris est allemand ».

⁴ L'administration des Postes, télégraphe et téléphone (PTT) était, avec celle de l'Instruction publique, la plus féminisée en France, puisque environ 100 000 femmes y travaillaient sur un total de 210 000 agents.

⁵ Par le décret-loi du 29 juillet 1939.

⁶ « Un devoir national », proclamé à grands renforts d'affiches : « Un ménage sans enfant [est] un couple à la dérive », « L'enfant unique est triste », « Vos dépenses seront moins lourdes avec la femme au foyer ».

⁷ Dont certaines, comme les délégations régionales, sont renforcées par la nomination de délégués adjoints (à partir de 1942) et de personnels administratifs, dans le but d'assurer une action concrète auprès de la population (logement, enseignement ménager, assistance aux sinistrés, information etc.).

⁸ Il fut après la Libération l'adjoint de Pasteur Valéry-Radot, secrétaire général provisoire à la Santé, tandis qu'étaient maintenus en fonction de proches collaborateurs de Philippe Renaudin. Renaudin lui-même ne fut pas inquiété par la commission d'épuration, qui reconnut le caractère strictement social et humain de son action. Voir Coutrot (1972).

⁹ Cette loi prévoyait la réévaluation du traitement des fonctionnaires chargés de famille au détriment de ceux qui étaient demeurés célibataires après 35 ans ; elle s'opposait de la sorte aux dispositions spécifiques d'un autre grand projet vichyssois : la Charte du travail, qui prévoyait l'aide aux familles par les seules allocations familiales.

¹⁰ Ce qu'illustre bien la loi Gounot du 29 décembre 1942, qui instituait une seule association familiale par commune ou par canton, et créait des unions départementales ou régionales regroupées dans une fédération nationale des familles.

¹¹ Loi du 23 juillet 1942.

Bibliographie

— *Ouvrages généraux sur la période*

AZÉMA, Jean-Pierre. 1979. *De Munich à la Libération. 1938-1944*. Paris, Seuil.

AZÉMA, Jean-Pierre, et François BÉDARIDA, dir. 1992. *Vichy et les Français*. Paris, Fayard.

BURRIN, Philippe. 1994. *La France à l'heure allemande. 1940-1944*. Paris, Seuil.

GERVEREAU, Laurent, et Denis PESCHANSKI, dir. 1990. *La Propagande sous Vichy*. Nanterre, BDIC.

LABORIE, Pierre. 1990. *L'Opinion française sous Vichy*. Paris, Seuil.

PAXTON, Robert O. 1973. *La France de Vichy*. Paris, Seuil.

POZNANSKI, Renée. 1994. *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*. Paris, Hachette.

VEILLON, Dominique. 1995. *Vivre et survivre en France*. Paris, Payot.

— *Sur les femmes durant la guerre*

BERTIN, Célia. 1993. *Femmes sous l'Occupation*, Paris, Stock.

BORDEAUX, Michèle. 1987. « Femmes hors d'État français (1940-1944) », dans Rita THALMANN, dir. *Femmes et fascismes*. Paris, Éditions Tierce.

CHEVIGNARD, Marie-Geneviève, et Nicole FAURE, « Système de valeurs et de références dans la presse féminine », dans René RÉMOND et Jeanine BOURDIN, dir. *Le Gouvernement de Vichy (1940-1942)*. Paris, Presses de la FNSP.

ECK, Hélène. 1992. « Les Françaises sous Vichy », dans Georges DUBY, Michelle PERROT et Françoise THÉBAUD, dir. *Histoire des femmes*, tome V. Plon.

FISHMAN, Sarah. 1991. *We Will Wait. Wives of French Prisoners of War (1940-1945)*. New Haven et Londres, Yale University Press.

GUIDEZ, Guilaine. 1989. *Femmes dans la guerre (1939-1945)*. Paris, Perrin.

HIGONNET, M. RANDOLPH, Jane JENSON, Sonya MICHEL et al. 1987. *Gender and the Two World Wars*. Yale University Press.

MUEL-DREYFUS, Francine. 1996. *Vichy et l'éternel féminin*. Seuil.

PESCHANSKI, Denis, et Jean-Louis ROBERT, dir. 1992. *Les Ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*. IHTP (CNRS) et CRHMSS (Université de Paris 1).

POLLARD, Miranda. 1972. « Women and the National Revolution », dans Harry RODE-RICK.

ROUQUET, François. 1996. « Les femmes dans la France du Maréchal », dans Christine FAURÉ, dir. *Encyclopédie historique et politique des femmes*. PUF.

ROUQUET, François, et Danièle VOLDMAN, dir. 1995. *Identités féminines et violences politiques. 1936-1946*. Les Cahiers de l'IHTP, 31 (octobre). CNRS.

THÉBAUD, Françoise, dir. 1995. « Résistances et libérations. France 1940-1945 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, no 1 (octobre).

68

— *Politique familiale et démographie*

Les Cahiers du GRMF. 1985. « L'action familiale ouvrière et la politique de Vichy », no 3, Paris.

COUTROT, Aline. 1972. « La politique familiale », dans René RÉMOND et Jeanine BOURDIN, dir. *Le Gouvernement de Vichy (1940-1942)*. Paris, Presses de la FNSP.

DUPÂQUIER, Jean, dir. 1988. *Histoire de la population française*. Paris, PUF, notamment Alfred SAUVY, « La population française pendant la Seconde Guerre mondiale », et Martine SEGALEN, « Les changements familiaux depuis le début du XXe siècle ».

PROST, Antoine. 1984. « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le Mouvement social*, 129 (octobre-décembre).